

PREFET DU PAS-DE-CALAIS

PREFECTURE
DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES
Bureau des Procédures d'Utilité Publique

SYNDICAT MIXTE CANCHE ET AFFLUENTS (SYMCEA)

**COMMUNES DE PLANQUES, FRESSIN, WAMBERCOURT, CAVRONT-SAINT
MARTIN, CONTES, CREQUY, TORCY, ROYON, LEBIEZ, HESMOND, RIMBOVAL,
EMBRY, BOUBERS-LES-HESMOND, OFFIN, LOISON-SUR-CREQUOISE,
BEAURAINVILLE , SAINT-MICHEL-SOUS-BOIS, HUMBERT, SEMPY, AIX-EN-
ISSART, MARANT, MARLES- SUR-CANCHE**

**DEMANDE D'AUTORISATION ET DE DÉCLARATION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL
RELATIVE AU PLAN DE GESTION QUINQUENNAL ÉCOLOGIQUE DE LA
PLANQUETTE, LA CREQUOISE, L'EMBRYENNE ET BRAS DE BRONNE**

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE

Le public est prévenu qu'en application du code de l'environnement et en exécution d'un arrêté préfectoral du 31 janvier 2014 une enquête publique unique aura lieu, pendant 33 jours consécutifs du 31 mars au 2 mai 2014 inclus, sur la demande d'autorisation et de déclaration d'intérêt général relative au plan de gestion quinquennal écologique de la Planquette, la Créquoise, l'Embryenne, et Bras de Bronne sur le territoire des communes précitées.

Ce projet est présenté par M. le Président du Syndicat Mixte Canche et Affluents (SYMCEA).

La conduite de cette enquête a été confiée à une commission qui se compose comme suit :

– Président :

Monsieur Patrick STEVENOOT, inspecteur foncier à la retraite

Membres Titulaires :

Monsieur Émile HAGNERE, retraité de la gendarmerie
Monsieur Michel ROSE, trésorier à la retraite

– Membre suppléant :

Monsieur Yves ALLIENNE, directeur général adjoint de mairie à la retraite

En cas d'empêchement de Monsieur Patrick STEVENOOT, la présidence de la commission sera assurée par Monsieur Émile HAGNERE.

En cas d'empêchement de l'un des membres titulaires, celui-ci sera remplacé par le membre suppléant.

Le siège de l'enquête est fixé en mairie de LOISON-SUR-CREQUOISE.

Pendant la durée de l'enquête, les intéressés pourront prendre connaissance du dossier d'enquête, comportant les informations environnementales, dans les mairies susvisées aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Ils pourront soit consigner leurs observations sur le registre qui y sera ouvert à cet effet soit les adresser par écrit au président de la commission d'enquête en mairie de LOISON-SUR-CREQUOISE.

La commission d'enquête se tiendra également à la disposition du public pour y recevoir ses observations :

Communes	Dates des permanences	Horaires
LOISON SUR CREQUOISE	lundi 31 mars 2014	de 09h à 12h
CAVRON	jeudi 3 avril 2014	de 14h à 17h
HESMOND	vendredi 4 avril 2014	de 14h à 17h
AIX-EN-ISSART	mardi 8 avril 2014	de 09h à 12h
LOISON SUR CREQUOISE	samedi 12 avril 2014	de 09h à 12h
HESMOND	lundi 14 avril 2014	de 14h à 17h
CAVRON	mercredi 16 avril 2014	de 14h à 17h
AIX-EN-ISSART	vendredi 18 avril 2014	de 14h à 17h
CAVRON	mercredi 23 avril 2014	de 09h à 12h
AIX-EN-ISSART	mercredi 23 avril 2014	de 14h à 17h
HESMOND	mardi 29 avril 2014	de 09h à 12h
LOISON-SUR-CREQUOISE	vendredi 2 mai 2014	de 14h à 17h

Toutes informations techniques sur le projet pourront être demandées au Syndicat Mixte Canche et Affluents (SYMCEA), 19, place d'Armes, 62140 HESDIN.

Une copie du rapport et des conclusions motivées de la commission d'enquête sera déposée dans les mairies concernées par cette enquête et en Préfecture du PAS-DE-CALAIS pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Elle sera également disponible pour la même durée sur le site internet de la Préfecture.

Toute personne physique ou morale pourra demander communication des conclusions motivées de la commission d'enquête en s'adressant à la Préfecture du Pas-de-Calais (DAGE/BPUP).

A l'issue de l'enquête, le Préfet du Pas-de-Calais statuera sur la présente demande d'autorisation et de déclaration d'intérêt général.